

RCS : QUIMPER
Code greffe : 2903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de QUIMPER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2008 B 00658
Numéro SIREN : 508 513 785
Nom ou dénomination : SOCOPA VIANDES

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 4804

SOCOPA VIANDES
Société par actions simplifiée au capital de 76 500 000 euros
Siège social : ZI de Kergostiou, 29300 QUIMPERLE
SIREN 508 513 785 RCS QUIMPER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 30 juin à 11 heures,

Les associés de la société SOCOPA VIANDES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au Cabinet SJFA, 33 rue Chevert - 75007 PARIS, sur convocation faite par lettre simple adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Paul BIGARD, en sa qualité de Président du Directoire de la société GROUPE BIGARD, Présidente de la Société.

Est désigné(e) comme secrétaire *Monsieur Armand DEBOUET*.

La société CABINET LE TINIER et la société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoquées, assistent à la réunion.

Les représentants du comité social et économique assistent également à l'Assemblée Générale.

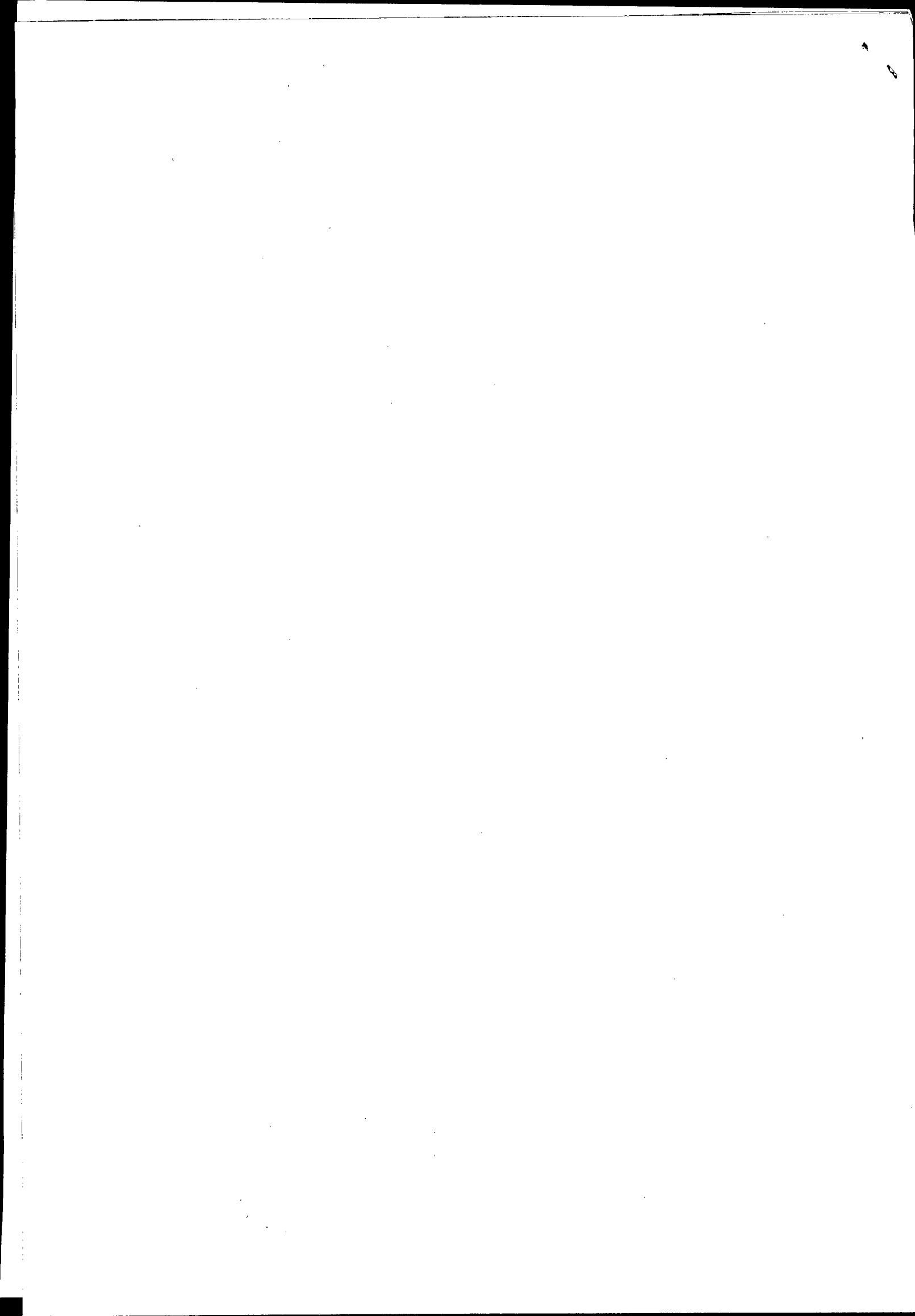
La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats de membres du Conseil de surveillance des sociétés AGRIAL, TRISKALIA et SOCAVIAC, membres du Conseil de surveillance, expirent ce jour à l'issue de la présente réunion, et compte tenu que la société TRISKALIA a été dissoute suite à sa fusion absorption par la COOPERATIVE EUREDEN, décide :

1/3



HUITIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Pour la Société GROUPE BIGARD
Jean-Paul BIGARD

Le secrétaire



**POUR COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**